

## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 08 juin 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 08 juin 2012, à 19 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

**Présents** : Bernard Chantal, Serre Alain, Van Dijk Jean, Bhaud Yvonne, Gervais René, Letemplier Denis, Ponty Eliane, Teil Guy, Coudert Solange, Guérif Jean-Pierre, Juillard Valérie, Meynie Laëtitia, Ponty Daniel, Thalamy Philippe.

**Absents excusés** : Morin Didier

**Procuration** : Morin Didier à Letemplier Denis

**Secrétaire de séance** : Van Dijk Jean

### Convention Agence Technique Départementale

Madame Le Maire fait lecture des statuts de l'Agence Technique Départementale du Cantal à l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré par **14 CONTRE, 1 ABTSENTION (René GERVAIS)** décide de ne pas adhérer cette année à l'Agence Technique Départementale du Cantal et réétudiera le dossier ultérieurement en fonction des besoins de la commune.

### Réhabilitation de l'école maternelle Couchal

Madame Le Maire donne la parole à Madame Bhaud Yvonne, afin qu'elle explique à l'ensemble du conseil municipal l'avancement du dossier lié à la réhabilitation de l'école maternelle de Couchal.

Le conseil municipal après avoir délibéré par **12 POUR, 3 ABTSENTIONS (René GERVAIS, Philippe THALAMY, Guy TEIL)** décide de demander à l'OPH15 la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de cinq à six logements permettant : l'élaboration de scénarii d'aménagement, la définition des travaux à engager, l'établissement d'un coût de revient prévisionnel et du financement de l'opération, la définition d'un calendrier de réalisation de l'opération, pour un montant de 10 000 € H.T. (frais honoraires des différents prestataires compris).

### Dégradation de la Mairie et du Véhicule de Madame le Maire

Madame le Maire expose les faits survenus le 21 mai 2012 à la Mairie, elle fait état de l'ensemble des dégradations volontaires liées au sinistre et demande au conseil municipal l'autorisation pour que la commune fasse l'avance de l'ensemble des frais :

- réparation du bâtiment mairie et frais annexes ;
- réparation du véhicule de Madame le Maire et frais annexes ;
- procédure et honoraires.

Madame le Maire s'engage à restituer cette avance dès que le dossier sera réglé.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par **14 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS)** accepte que Madame le Maire bénéficie de l'avance des frais par la commune, jusqu'à la conclusion du dossier.

### Création du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Madame le Maire fait état de la situation d'un agent technique territorial saisonnier et propose la création d'un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (17h 29/35<sup>ème</sup>) pour une durée déterminée de 3 ans.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent, à temps non complet pour une durée déterminée de 3 ans.**

### **Création d'un poste de CAE**

Madame le Maire indique qu'elle souhaite recruter un agent en CAE pour l'entretien de la voirie communale, des espaces verts et des bâtiments communaux. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour le recrutement d'un agent de service contrat aidé du centre de gestion. Le poste est financé à 90 % par l'Etat.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le recrutement d'un agent de service contrat aidé du centre de gestion.**

### **Indemnité du receveur**

Le conseil municipal, par **8 POUR et 7 ABSTENTIONS (Yvonne BHAUD, Jean VAN DIJK, Guy TEIL, Chantal BERNARD, Solange COUDERT, Valérie JUILLARD, Philippe THALAMY)**, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

**Madame le Maire demande au conseil municipal, d'intégrer le point suivant à l'ordre du jour.**

### **Assainissement**

Madame Le Maire donne la parole à Denis LETEMPLIER, chargé du dossier assainissement, pour qu'il expose le compte rendu de la réunion avec M. JEAN de la DDT de Mauriac.

Après un rapport de 1997, après un courrier du Préfet de décembre 2011, la rénovation de l'assainissement de Vebret doit être entreprise. Le montant des travaux étant très important, une étude des besoins est indispensable. M Jean apportant son expertise a monté un cahier des charges pour un diagnostic approfondi des systèmes d'assainissement qui sera proposé à des bureaux d'étude spécialisés. En parallèle, pour être inscrit sur la liste des projets subventionnés auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général, une délibération du Conseil doit être votée.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,**

- donne son accord pour le lancement des études préalables pour la mise en conformité du système d'assainissement.
- décide de faire réaliser en première étape un diagnostic global du réseau d'assainissement qui permettra de dresser un bilan du fonctionnement actuel de l'assainissement, de proposer les solutions techniques adaptées aux problèmes identifiés et d'établir un programme des travaux à mettre en place.
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général pour mener à bien cette opération.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces utiles.

### **Questions diverses**

Madame Juillard Valérie propose au conseil municipal la création d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) à Vebret. Madame le Maire demande à Madame Juillard d'étudier le projet, et d'informer le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

### **Remise du diplôme du mérite agricole**

Madame le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont remis à Solange COUDERT, à titre posthume pour son père Monsieur COUDERT René le diplôme du mérite agricole datant de 1979. Ce document a été récemment retrouvé dans les archives de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le secrétaire,

Jean VAN DIJK